

LMNP
CLASSIQUE

Une gestion

sergic /
résidences services



Résidence **Affaires**
> LE WAX
Villeneuve-d'Ascq (59)

 **Book Commercial**

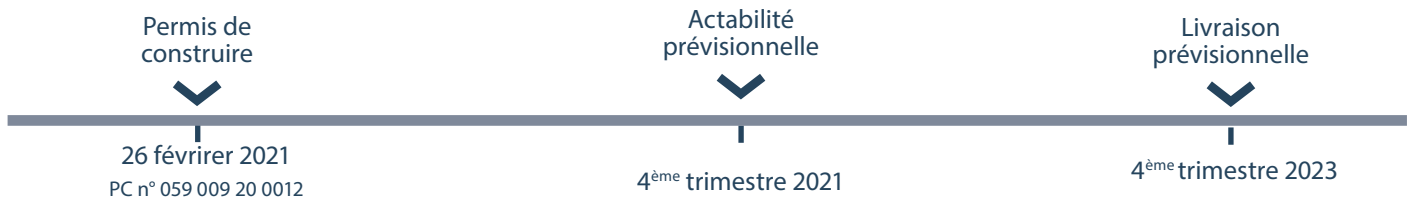
Un référencement

CERENICIMO

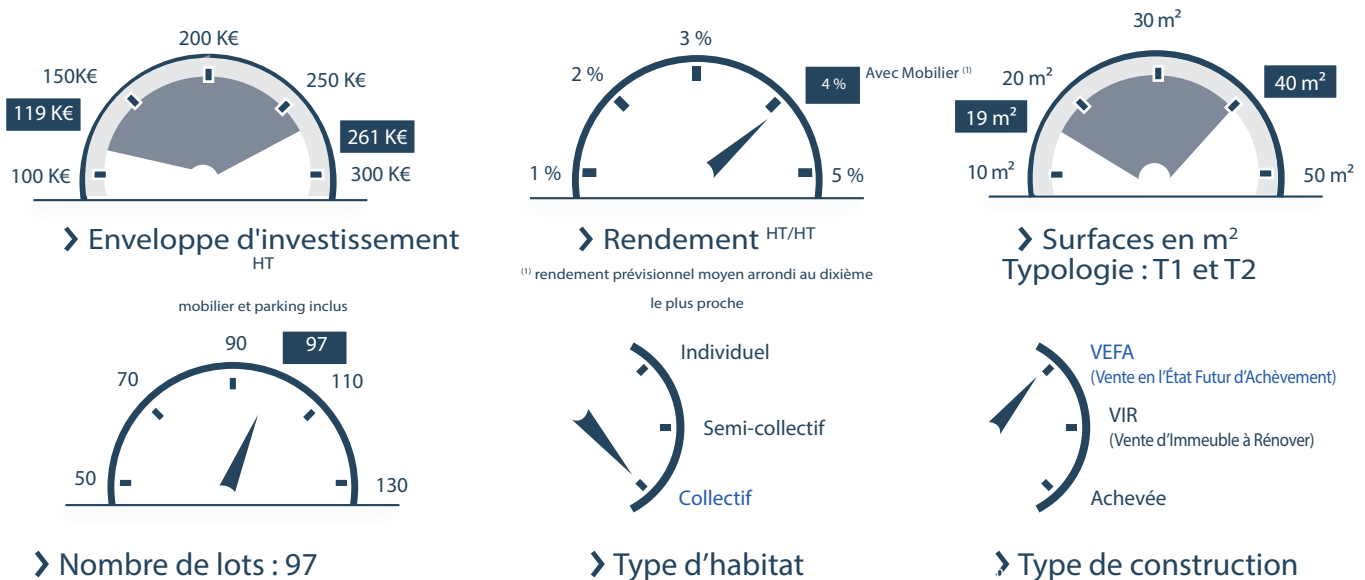
La plate-forme dédiée à l'investissement immobilier

DESCRIPTIF PRODUIT

CALENDRIER



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES



GARANTIE PROTECTION REVENTE

Dans le cadre du contrat IMMOGUARD (anciennement dénommé "Engagement Liquidité") et pour les opérations immobilières éligibles, si durant les 9 années qui suivent votre acquisition, un cas de force majeure ⁽²⁾ vous oblige à revendre prématurément votre bien, LB2S s'engage à gérer cette revente de manière prioritaire, et à des conditions préférentielles.

Dans la mesure où le marché immobilier du moment obligerait à céder le bien à une valeur inférieure à son prix d'achat, et pour en assurer rapidement la revente, l'assureur vous indemniserait de la moins-value ⁽⁴⁾ réalisée jusqu'à 20% du prix d'achat et pour un montant maximum de 35 000 € ⁽⁵⁾.

⁽²⁾ Eventuelle moins-value indemnisée dans la limite de 20% du prix d'achat et de 35 000 €. Cas de force majeure : licenciement économique, liquidation judiciaire, décès consécutif à un accident, invalidité permanente totale consécutive à un accident, divorce de l'assuré(e), dissolution du Pacs (à noter que pour le divorce et la dissolution du PACS, la garantie porte sur 5 ans). Pour l'ensemble des garanties, délais de carence, modalités de fonctionnement et exclusions, se référer expressément à la notice d'information valant conditions générales et au document d'informations sur le produit d'assurance.

⁽³⁾ Cette note présente les principales caractéristiques d'ImmoGuard. Pour l'ensemble des garanties et des modalités de fonctionnement, se référer expressément à la notice d'information valant conditions générales et au document d'informations sur le produit d'assurance.

⁽⁴⁾ Moins-value: différence entre le prix d'achat HT majoré des frais de notaire et le prix de revente net vendeur, en ce compris la récupération de TVA sur honaires de commercialisation. Seréférer à la notice d'information valant conditions générales et au document d'informations sur le produit d'assurance.

⁽⁵⁾ Pour l'ensemble des garanties et des modalités de fonctionnement, se référer à la Notice d'information.

ImmoGuard ⁽⁵⁾ Anciennement dénommé "Engagement liquidité" NON OUI

LB2S + GARANTIE PROTECTION REVENTE = ImmoGuard Revente rapide et sereine !

PARTIES COMMUNES D'EXPLOITATION

Espace Restauration : 52 m ²	Espace Séminaire : 54 m ²
Espace accueil avec bar : 79 m ²	
Autres (Bureau, local stock, local linge et ménage) : 175,03 m ²	
Surface totale d'environ : 359,95 m ²	

Conditions de propriété

Propriété des investisseurs en millième de copropriété NON OUI

BAIL

Durée du bail : 11 ans et autant de mois nécessaires pour se terminer le 27/08/35

Type de Bail : Meublé

Renouvellement par tacite reconduction : NON OUI

LOYER

Règlement des loyers : Trimestriel

Indexation des loyers : IRL ICC Fixe

Revalorisation des loyers : NON OUI

Le 1er/10 de chaque année à hauteur de 85% de la variation de l'indice de révision des loyers (IRL)

Application de l'indexation de révision des loyers : Annuelle

Caution : NON OUI

FISCALITÉ

Eligibilité du support : LMNP Classique

Amortissement possible : NON OUI



Montants des loyers annuels^{HT} perçus par les investisseurs

TABLEAU DES CHARGES (1) (2)

Catégorie	Désignation	Investisseur	Gestionnaire
Entretien	Entretien des lieux, du mobilier et des éléments d'équipement		●
Assurance	Assurance incendie, explosion, dégâts des eaux, risques locatifs...		●
	Assurance de la copropriété		●
Travaux	Gros travaux (cf. Article 606 du code civil) et travaux de mise en conformité dès lors qu'ils relèvent des grosses réparations de l'article 606	●	
	Menus travaux et petits travaux d'embellissement	●	
Divers	Charges de copropriété non récupérables (frais de syndic...)		● ⁽³⁾
	Taxe sur les ordures ménagères		●
	Impôts fonciers		● ⁽³⁾

⁽¹⁾ Selon les modalités décrites dans le bail commercial. En cas de défaillance du gestionnaire et d'aléas du marché, il existe cependant un risque d'impayés et, le cas échéant, d'ouverture de procédure collective.

⁽²⁾ Ce tableau n'inventorie pas de manière exhaustive l'ensemble des charges susceptibles de s'appliquer lors de l'acquisition. L'indication de la taxe foncière est une estimation faite par le centre des impôts de la ville concernée selon un barème susceptible d'évoluer dans le temps.

⁽³⁾ Prise en charge plafonnée selon les modalités décrites dans le bail commercial.

POSSIBILITÉ D'UNE ASSISTANCE ET D'UNE REPRÉSENTATION DES PROPRIÉTAIRES INVESTISSEURS (3)

Schéma habituellement réservé aux institutionnels, cette opération commercialisée à la découpe auprès d'investisseurs particuliers bénéficiera d'un property management totalement intégré, grâce à l'action d'un acteur professionnel et expérimenté.

PROPERTIMO sera ainsi l'interlocuteur exclusif entre les investisseurs et le preneur à bail pour les opérations principales suivantes :

- Vérifier les factures clients liées à l'opération
- Collecter le loyer versé par le preneur
- Assurer la redistribution des loyers auprès des propriétaires
- Collecter auprès des propriétaires les justificatifs nécessaires au remboursement des taxes remboursées par le preneur
- Veiller à la bonne exécution du bail

Bien plus qu'un intermédiaire, PROPERTIMO accompagnera les investisseurs tout au long de la vie de leur investissement et, fort de son pouvoir de représentation de l'ensemble des propriétaires, sera le garant d'une relation stable et pérenne avec le preneur à bail de la résidence.

⁽³⁾ Selon les modalités décrites dans le mandat



Un référencement



LES PRINCIPALES RAISONS D'INVESTIR DANS CETTE RÉSIDENCE

- Lille, une métropole d'1,2 million d'habitants au cœur du quartier de la Maillerie
- À proximité des pôles économiques
- À partir de 119 195 € HT ⁽¹⁾
- Un rendement de 4 % HT/HT ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Hors frais de prêt et hors frais de notaire.

⁽²⁾ Rendement prévisionnel moyen arrondi au dixième le plus proche mobilier inclus.

Pour vous assurer que cette offre réponde à vos besoins, à vos projets, à votre situation personnelle, financière et patrimoniale, une étude personnalisée réalisée par un Professionnel du Patrimoine qui vous assistera pour comprendre la portée et les risques de l'opération est nécessaire. La législation en vigueur, le marché de l'immobilier d'investissement et votre situation personnelle et financière étant susceptibles d'évolution, les informations présentes sur ce document ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle est interdite.

cerenicimo.fr

Tél : 02 28 21 05 10

Exploitant
sergic /
résidences services

Notaire

FRANÇOIS BOUDRY
139 BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
59000 LILLE

CERENICIMO, SAS au capital de 315 800 euros - 3 allée Alphonse Fillion 44120 VERTOU - 401 206 305 RCS NANTES - Carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 4401 2016 000 004 106 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17001838 au titre de l'activité de Mandataire d'intermédiaire d'assurance - Garantie financière QBE INSURANCE EUROPE LIMITED, 110 Esplanade du Général de Gaulle, Coeur Défense, Tour A, 92931 Paris La Défense CEDEX - CERENICIMO est une filiale de CONSULTIM GROUPE.

Les informations, photographies ou visuels figurant dans ce document vous sont communiquées à titre d'information et n'ont pas valeur contractuelle. Mobilier non contractuel - Crédits photos : ©Imagescréation - Octobre 2020